

LE TEMPS

De Curabilis à Pramont, le destin kafkaïen d'un jeune détenu

JUSTICE

Après six années passées dans les prisons genevoises, sans aucune perspective d'ouverture, ce garçon tourmenté a finalement obtenu un placement dans le centre éducatif valaisan, plus adapté à ses besoins de formation



Fati Mansour

Publié mardi 27 octobre 2020 à 17:51

Modifié mardi 27 octobre 2020 à 22:52

Condamné à 24 mois pour le racket de deux téléphones portables, peine suspendue au profit d'une mesure pour jeunes adultes, il aura passé presque 6 ans dans les prisons genevoises avant de pouvoir prendre le chemin du centre éducatif de Pramont, situé en Valais. Pour Chris, de son prénom fictif, détenu congolais au parcours de vie chaotique et au destin carcéral kafkaïen, ce placement est synonyme d'espoir. Et surtout, il signe la fin d'un séjour très mal vécu à Curabilis, l'établissement destiné aux délinquants souffrant de troubles mentaux, où ce garçon tourmenté n'a jamais pu s'entendre avec les gardiens, ni avec la direction, et où il n'a pas pu bénéficier des conduites pourtant préconisées par l'expert.

Lire aussi: [A Genève, le parcours d'un condamné soumis à un placement impossible](#)

Blocage dénoncé

Il l'avait dit aux juges du Tribunal d'application des peines et des mesures (Tapem) lors d'une audience d'octobre 2019: «Si votre but est de me rendre complètement taré, gardez-moi à Curabilis [...], je vais de mal en pis, ça crie au fond de moi.» Chris, 25 ans aujourd'hui, peut enfin quitter cet univers pour détenus perturbés. Les juges ont levé la mesure de traitement institutionnel et ressuscité la mesure applicable aux jeunes adultes (qui avait été prononcée lors de sa condamnation initiale avant d'être abandonnée faute de place disponible) afin qu'il puisse saisir l'opportunité d'une entrée à Pramont, promise pour le 2 novembre prochain, centre plus adapté à son âge et à ses besoins de formation.

Ce passionné de dessin aurait certes préféré un transfert en foyer ouvert, mais l'absence de toute phase préalable avec des sorties encadrées a rendu cette option peu réaliste. De quoi fâcher son avocate, Me Saskia Ditisheim, qui dénonce les dysfonctionnements de l'institution carcérale et l'attentisme des services compétents: «Il est regrettable que Curabilis ait refusé d'organiser des conduites avec les surveillants. A quoi bon avoir un centre d'exécution des mesures si tout élargissement devient impossible? A cause de ce blocage, nous sommes revenus au point de départ.

Il faut espérer que le placement à Pramont, prononcé pour une durée de 4 ans, s'accompagnera très vite de perspectives d'avenir.» C'est le seul point sur lequel tout le monde est d'accord. Le jeune homme doit changer d'environnement pour espérer autre chose qu'une révolte destructrice.



Parcours chaotique

Né à Brazzaville, forcé à l'exil en raison de la guerre, envoyé chez sa grand-mère à Genève, l'adolescent a rapidement présenté des troubles du comportement, abusé de substances et donné du fil à retordre aux éducateurs. Arrêté fin 2014, à l'âge de 19 ans, il n'est plus jamais sorti de prison. Après un séjour à Champ-Dollon et à La Brenaz – la voie vers Pramont semblant définitivement bouchée – il est transféré à Curabilis en été 2017. Là, il multiplie les altercations physiques et verbales avec les gardiens, ce qui lui vaut des sanctions disciplinaires et pénales. «C'est la dégringolade», selon l'expression employée par son avocate.

En juillet 2019, le Tapem ordonne une nouvelle expertise psychiatrique. Le rapport, rendu un an plus tard, fait état de divers troubles de la personnalité, constate une certaine amélioration de l'état psychique mais aussi un manque d'espoir lié à l'absence de toute perspective d'évolution. L'expert

estime qu'il est indispensable d'organiser des conduites pour ne pas anéantir les progrès et d'aller de l'avant de manière progressive. Rien de tout cela ne sera mis en œuvre.

Pour sortir de l'impasse, la solution Pramont est envisagée et recueille finalement l'adhésion générale. Après une réaction de rejet, Chris finit par accepter et même souhaiter ce changement qui lui permettra de bénéficier de contacts sociaux et de projets d'avenir. Le jugement du 19 octobre dernier entérine cette stratégie: «Il apparaît donc que Curabilis n'est plus idoine pour assumer le suivi du cité et qu'il convient de lui permettre d'évoluer dans un nouveau cadre.» Le jeune homme, appelé à saisir cette chance, est également averti: «Il lui appartiendra, dans un premier temps, de faire ses preuves dans ce nouveau milieu pour gagner la confiance de l'autorité et des responsables du centre.» Rien n'est jamais acquis.